

très expressément au plan, il faudra se servir de l'eschele à cet effet, les lignes pourtées marquent l'endroit des sommiers.

« Les fondementz seront au moins de 3 pieds d'épasseur. Les murailles de l'estage d'embas de 2 pieds 1/2. Celles du second estage de 2 pieds.

« Toultes les fenestres du costé du mauvais veat, seront de 2 pieds de large et de 3 pieds dhault, et relevées sur le plainpié des classes de 5 à 6 pieds et seront treassées par le dehors. Il faudra posser les barreaux de fer, a proportion qu'on posera la taillie, et toutes les fenestres de l'estage bas qui seront dehors le quatre de la court des classes, fauldrà faire le mesme en nos offices en tout l'estage bas. Les fenestres des classes au dedans de nostre dite court, seront de 3 piedz de large et de six piedz dhault, et seront environ 5 piedz sur le plainpié et tant les unes que les aultres porteront glasses par dedans.

« L'estage des classes en tout le bas sera hault, de 17 piedz au plus.

« Le second estage sera hault 9 piedz, et les fenestres seront haultes 5 pieds, et de largeur de celles des classes à scavoir 3 piedz.

« Les portes des classes auront 3 piedz et demi de large et 7 piedz d'haulteur, afinque le dessus de la porte serve encore de châsis et fenestre.

« Les portes de la mesnagerie, et aultres portes communes, seront faictes selon l'usage commun et ordinaire, à lavis et dire des ouvriers expertz. Tous lesdictz avis et mémoires doibvent estre observez en tant qu'il sont conformes a ce qui a esté fait au deseing de l'année 1613 au mois de mars qu'ilz avait esté fait et laissez. Plus il faut garder ceux qui ont esté faitz et laissés de nouveau au deseing reveu et corrigé l'année 1615 en décembre, et le 1 janvier l'an suivant 1616 ou bien de celui qui a esté fait pour le changement de la place de l'église, ainsi qu'il plaira au R. P. Provincial de l'approuver.

« Faict à Vesoul le premier janvier 1616.

« Estienne MARTELLANGE. »